

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-111**

**PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL PRÉVU AUX 12780 ET 12782, BOULEVARD INDUSTRIEL AUX FINS DES USAGES « BUREAU », « ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ » ET « ACTIVITÉS ET ENTREPOSAGE À L'EXTÉRIEUR RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE » – DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA17 3007 0229 a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017, le premier projet de résolution numéro PP-111, lequel porte le titre ci-dessus mentionné et abrégé.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique **le mercredi 23 août 2017 à compter de 18 h 30** à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise la construction de deux (2) bâtiments de deux étages reliés par une passerelle piétonne représentant une superficie de plancher de 4 555 m<sup>2</sup>, conçus de manière distincte dans le but de séparer les fonctions « bureau » et « école d'enseignement spécialisée avec entreposage extérieur ».

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 269. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 264, 268, 270, 271, 272 et 273, telles qu'identifiées au plan ci-dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 9 août 2017.

Le secrétaire d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Alain Roy, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)